

**Ordre du jour**

**DÉCLARATION LIMINAIRE**

**I - Fonctionnement du CCE**

**II – Généralisation du déploiement  
d'EOAI sur l'ensemble du territoire**

**DÉCLARATION FO**

Projet de généralisation de l'EOAI  
des activités électricité des DR et  
des UCF

**Représentants FO**

RS Patrick Moutte

Élue titulaire Valérie Laporte

Élu suppléant Yannig Vasseur

**DÉCLARATION LIMINAIRE :**

FO Énergie et Mines, inquiète des dangers menaçants les Industries Électriques et Gazières, a exprimé auprès du Président de la République ainsi que du 1<sup>er</sup> ministre sa parfaite lucidité face à la quatrième vague de déréglementation que la Commission européenne envisage sous le joli nom d'« énergie propre pour tous les Européens » (Winter Package).

Au plan industriel, de nombreux dossiers lourds de conséquences pour l'avenir de notre Service Public et de ses personnels sont devant nous tous.

Sur le plan européen tout d'abord, le Gouvernement va devoir se prononcer sur le « Winter Package », ensemble de textes élaboré par la Commission européenne, qui représente la quatrième vague de déréglementation depuis 1990. À cette époque, au nom de la construction d'un marché unique européen, commencèrent les attaques contre notre Service Public.

Aujourd'hui, qui peut un seul instant prétendre que la mise en œuvre de cette déréglementation, la destruction de notre Service Public, la séparation puis la concurrence entre EDF et l'ex Gaz de France, suivie de sa privatisation, auront apporté quoi que ce soit de positif aux usagers-clients ?

FO Énergie et Mines alerte sur les projets de la Commission qui vont encore plus loin sur des enjeux fondamentaux.

Exemples parmi tant d'autres que nous pourrions développer. La Commission cherche à ramener du côté de l'Europe des prérogatives aujourd'hui exercées dans chaque État, que ce soit au niveau des réseaux de transport ou des régulateurs.

Certes, nous sommes souvent très critiques par rapport à la Commission de Régulation de l'Énergie qui a adopté, en particulier sous sa précédente présidence, plusieurs mesures contraires aux valeurs du Service Public. Mais là encore, qui peut croire que le transfert de tels pouvoirs au niveau européen ne se traduirait pas par des remises en cause encore plus profondes qui au surplus éloigneraient les décideurs des citoyens ?

De son côté, la Commission des affaires européennes s'interroge, dans son rapport remis à l'Assemblée nationale le 23 février 2017, sur « le bien-fondé de la volonté de centralisation très marquée de la part de la Commission européenne ».

Pour rappel, l'article 4 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) indique que le secteur de l'énergie relève de la compétence partagée entre l'Union européenne et les États membres : supprimer les tarifs réglementés et conjointement, renforcer le rôle de l'ACER et instaurer des centres opérationnels régionaux, reviendrait à destituer les États de leur compétence en matière de politique énergétique.

Ces différentes mesures mettraient en cause notre Service Public et donc notre pacte républicain.

C'est donc totalement inacceptable pour FO Énergie et Mines, et nous demandons au Gouvernement de s'opposer clairement à ce « quatrième paquet » qui n'a aucune justification sauf à vouloir continuer dans la même dérive ultra libérale.

Pour FO Énergie et Mines, le Service Public doit être maintenu et renforcé, au bénéfice de tous les citoyens.

Les tarifs réglementés de l'électricité comme du gaz doivent être maintenus et seront défendus tant par les agents, que par l'ensemble de notre organisation.

Sur le plan de la structure des groupes EDF et ENGIE, nous n'ignorons pas les velléités de remise en cause du caractère intégré de ces groupes.

La question est prégnante pour la distribution. Les volontés de séparation, qui se sont concrétisées jusqu'à l'absurde par la demande de l'ancien Président de la CRE de changer le nom d'ERDF en ENEDIS sont là, menaçantes. FO Énergie et Mines tient donc à réaffirmer sa détermination à défendre le caractère le plus intégré possible de ces groupes.

Au plan social, les opérateurs historiques pratiquent des milliers de suppressions d'emplois.

## **I - FONCTIONNEMENT DU CCE**

Approbation du PV du 15 mars 2017  
PV approuvé à l'unanimité

## **II - GÉNÉRALISATION DU DÉPLOIEMENT D'EOAI SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

### **Présentation du dossier par la Direction :**

La nouvelle organisation territoriale des activités d'interventions a pour but de positionner les agents au barycentre de l'activité et d'optimiser la tenue de l'ISG en propre, en minimisant le nombre de ZEPIG Rouges, tout en étant performante économiquement.

La nouvelle organisation sera composée de :

- 65 Agences d'Interventions (contre 80 arg et 130 GTC)
- 307 ZEPIG (hors propane) dont 7 zepig rouges, 96 zepig oranges, 204 zepig vertes.

Pour ce faire, les AI se doteront de véhicules polyvalents adaptés aux tournées clientèle/réseau et pouvant servir de véhicule d'astreinte. Ce véhicule remplacera les véhicules usagers (même les petits gabarits).

En parallèle, GRDF met en place un nouveau process de Planification – Programmation – Régulation des interventions appuyée par une nouvelle chaîne informatique

### **Rôles et fonctionnements projetés**

#### **AI :**

Mise à disposition des ressources au regard de l'activité (notamment validation des absences).

Validation des compétences.

- Évaluation du professionnalisme des techniciens.
- Professionnalisation des techniciens.
- Brief et chargement des tournées.
- Débrief et solde des interventions.
- Brief/débrief travaux en équipe.
- Préparation et organisation des chantiers.
- Gestion logistique (véhicules, matériel, outils).
- Collecte.
- Signature des BT.
- Gestion des problématiques rencontrées par le technicien en intervention.

**APPI :**

- Évaluation de la charge (planification de l'activité).
- Paramétrage de OPTIC
- (zones, aptitudes des techniciens, etc.).
- Affectation des intervenants dans GDI Intervenants.
- Affectation des intervenants dans OPTIC et O2 (avec comme conséquence la programmation des interventions et travaux).
- Contrôle de cohérence POP (préparation des tournées à être chargées en mobilité).
- Réadaptation des tournées suite à absence (valable également le jour J).
- Prise en compte des demandes de RDV urgents et des besoins de reprogrammation.

Relations concertées AI/APPI

- Stratégie et règles globales d'affectation des intervenants.
- Gestion concertée des activités/ressources (notamment délais de prévenance des congés).

**FORMATIONS :**

Pour GRDF, la polyvalence est un levier important à mettre en œuvre progressivement, en fonction de l'évolution de la professionnalisation de chaque salarié.

**Les techniciens des AI** auront une formation avec un socle commun et des parcours modulables et adaptés selon l'activité d'origine.

Ces formations seront étalées dans le temps pour une montée en compétence progressive

**Les agents coordonnateurs des APPI** : Une académie APPI avec un parcours adapté à chacun est créée. Des modules présentiels à distance et immersions seront effectués.

**Les managers** : Des formations seront effectuées avec pour but de renforcer leur légitimité dans sa dimension métier et des connaissances techniques.

**Impact économique de la transformation**

La charge supplémentaire des effectifs sur 2015-2021 évaluée à 40 k€.

### Les coûts immobiliers

En MEUR	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
OPEX «transformation» en K€*	0	4 361	3 064	4 856	2 202	1 867	2 065
CAPEX «transformation» en K€	0	6 023	25 747	10 737	5 133	712	574
Gains sur OPEX récurrents en K€**		- 7 905	- 3 990	- 5 953	- 11 918	- 14 059	- 14 962

Investissement SI : 31.7 M€

### Les Coûts supplémentaires RH e la transformation

Coût des mesures RH (K€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
ATT	414	1 348	1 686				3 448
Prime EOAI	1 190	931	5 971				8 092
Perte d'astreinte	74	770	1 881				2 725
Autres mesures RH	127	1 700	3 800	2 800	400	400	9 227
<b>TOTAL</b>	<b>1 805</b>	<b>4 749</b>	<b>13 338</b>	<b>2 800</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>23 492</b>

La mobilité avec déménagement (Art 30 + MIPPE) représente environ 1 000 kEUR distribués au moment des bascules.

La mesure « 1000 ADP » n'apparaît pas comme un coût supplémentaire de transformation, mais est prise en compte dans la valorisation du coût de main d'œuvre.

Un suivi de la performance tant sur l'activité réseau que clientèle est effectué.

FO est intervenue en séance pour rappeler l'investissement tant au niveau régional qu'au niveau national de nos représentants pour faire évoluer ce dossier.

FO regrette fortement que la Direction n'embarque pas dans ses mesures d'accompagnement tous les salariés impactés par cette réorganisation (BEX, Chargés d'Affaires, etc.) malgré nos multiples demandes argumentées.

Si des réponses ont été apportées au cours de ces différents échanges, nous souhaitons des réponses claires sur :

■ Les modalités préconisées par le national pour le basculement des communes, notamment lors des ISG, alors que nous savons que le SI aujourd'hui, n'est pas prêt.

Réponse : Nous ne reviendrons pas à l'époque « papier/crayon », nous vous ferons parvenir le mode opératoire.

■ L'accompagnement de certaines populations, type secrétaire administrative dans les ARG, les longs malades, les salariés TH.

Réponse : Un regard particulier sera effectué en région et tous les cas individuels seront traités. Un regard sera également porté dans le Comité de Suivi National.

#### **DÉCLARATION FO**

#### **Projet de généralisation de l'EOAI des activités électricité des DR et des UCF**

En juillet 2014, sans véritable raison économique ni sociale, les entreprises GRDF et ENEDIS nous ont présenté leurs propositions opérationnelles et organisationnelles dans le but de séparer l'activité mixte du Distributeur, le tout sous couvert des évolutions technologiques et l'impact sur l'emploi dans les UCF que pourrait avoir l'arrivée de Gazpar et de Linky.

FO Énergies et Mines, vous rappelle qu'en son temps, notre Organisation Syndicale s'était farouchement opposée à toute réorganisation qui pouvait remettre en cause les valeurs du Service Commun.

Vous demandez aujourd'hui l'avis des membres du CCE sur la généralisation du déploiement d'EOAI à l'ensemble du territoire, suite aux expérimentations des pilotes qui ont été mises en place dans le second trimestre 2016, soit dans les deux ans après la présentation du projet initial.

Ce projet de réorganisation embarque avec lui, de nouvelles structures, de nouveaux emplois, de nouveaux parcours professionnels, de la polyvalence, des plans de formation complexes, des dossiers immobiliers, des nouveaux outils de mobilité, des redécoupages des zones d'intervention, après seulement un an d'expérimentation de 2016 à 2017.

À cela, FO Énergie et Mines, rajoute les risques psychosociaux, la qualité du mieux vivre au travail et l'impact vie professionnelle et vie privée qui n'ont pas été suffisamment évalués, voire carrément passés à la trappe.

Encore une fois, GRDF s'appuie sur la compétence professionnelle de l'ensemble des agents, leur capacité d'adaptation, leur volonté de maintenir un service public de qualité, et leur fidélité à l'entreprise pour réussir cette transformation.

**Pour FO Energie et Mines, aucun agent ne doit rester sur le bord du chemin dans cette transformation.**

Nous ne sommes pas dupes, le but de ce programme est d'optimiser la performance économique. Et nous savons d'ores et déjà que les agents seront mis une nouvelle fois à contribution dans les mois à venir.

À ce jour, après la consultation du CCE, la Direction prendra sa décision de généraliser le projet EOAI alors que, comme elle le précise dans son dossier, toutes les modalités ne sont pas suffisamment matures pour constituer un mode de fonctionnement pérenne. Notamment dans le cadre de l'astreinte.

En effet, malgré une concertation soutenue et constructive en régions et au national, de nombreuses zones d'ombres demeurent, telles que :

- L'implantation immobilière qui est loin d'être finalisée, avec des solutions transitoires bien souvent inadaptées.
- Un SI non adapté permettant un basculement en toute sécurité des communes d'un BEX à un autre.
- Le rythme de formation pour une montée en compétence sur la polyvalence des agents étalée sur plusieurs années et ce malgré la mise en place d'un comité de coordination.

■ La garantie de maintenir la pratique régulière de tous les actes techniques, quelle que soit l'organisation mise en place (polyvalence), zone de travail, etc.

■ Des descriptifs d'emplois qui sont encore évolutifs, alors que les agents doivent se positionner sur leur choix de mutation. Aucune perspective pour les agents n'ayant pas de poste M3E réellement défini (secrétaires administratives ARG, etc.) et de réelles inquiétudes pour les agents aujourd'hui en maladie ou en situation de handicap.

■ Une fiabilité des outils informatiques à démontrer.

■ Une approche décalée en région dans la communication de ce projet.

■ La clarification de toutes les mesures d'accompagnement, plus particulièrement sur les primes d'incitation à la polyvalence.

Pour rappel, FO Énergie et Mines maintient sa revendication d'attribution de la prime d'adaptation quand les critères sont réunis, en respect des accords accompagnant ce projet. De plus, le projet doit aussi embarquer l'ensemble des agents impactés par cette transformation (GPC-R, agents subissant un déménagement . . .) en leur garantissant l'application des mesures d'accompagnement.

■ Sur la garantie de la bonne utilisation et répartition des ADP complémentaires injectés entre tous les acteurs du projet EA01.

**Face à toutes les interrogations et les manques de garanties que soulève la généralisation de ce projet, FO Énergie et Mines émet un avis négatif concernant ce déploiement.**

AVIS FO ENERGIE ET MINES : NEGATIF

Avis de l'organisme : Avis négatif : FO – CGT – CFE CGC

La CFDT, à l'ouverture de ce point, a lu une déclaration indiquant que les décisions ne se faisant qu'en Région, ils ne souhaitaient pas donner d'avis en CCE et ont donc quitté la séance.

Prochain CCE GRDF 21 juin 2017.